

ASA DU CANAL DE GAP

ARRET TOTAL DES IRRIGATIONS ET RENFORCEMENT DES RESTRICTIONS D'ARROSAGE DIFFERENTIATION PAR SECTEUR

Les débits captables sur le Drac pour les usages et usagers, sont devenus très insuffisants pour assurer une desserte même sur les principaux réseaux d'irrigation. Aussi, nous sommes contraints de renforcer les restrictions, ceci à compter du **vendredi 31 juillet 2026**

Mesdames, Messieurs les adhérentes et adhérents,

Le débit du Drac à la prise des Ricous continue de baisser. Afin de préserver la ressource et de garantir une répartition la plus équitable possible du débit captable, l'ASA du Canal de Gap doit à nouveau renforcer le régime des restrictions d'arrosage. Cette fois, les mesures sont différenciées selon les secteurs, en fonction de leur situation sur le réseau.

1. SECTEURS GRAVITAIRES – RUISSELLEMENT

MAINTIEN DE L'ARRET TOTAL DE L'ALIMENTATION DES CANAUX AINSI QUE CELA A ETE INSTAURE LE 21 JUILLET 2026.

Secteurs sous pression - arrêt des irrigations et nouvelles restrictions par secteur

Ces horaires s'appliquant jusqu'à nouvel ordre.

Secteur	Horaires autorisés
Aval réserve des Jaussauds (col de Manse) et réserve des Manes (col Bayard)	1 nuit / semaine à compter du lundi 3 août - 20h à 7h Nuit du lundi au mardi
↳ Dérogation points hauts	1 nuit / semaine à compter du mardi 4 août - 20h à 7h Nuit du mardi au mercredi
Aval branche de la Rochette	ARRET TOTAL DES IRRIGATIONS
Aval réserve de Corréo	1 nuit / semaine à compter du lundi 3 août - 20h à 7h Nuit du lundi au mardi
↳ Dérogation points hauts	1 nuit / semaine à compter du mardi 4 août - 20h à 7h Nuit du mardi au mercredi
Aval réserve de Pelleautier	3 nuits / semaine à compter du lundi 3 août - 20h à 7h Nuit du lundi au mardi, du mercredi au jeudi et du samedi au dimanche
↳ Dérogation points hauts (Antenne des Parots, château Lacroix)	3 nuits / semaine à compter du mardi 4 août - 20h à 7h Nuit du mardi au mercredi, du jeudi au vendredi et du dimanche au lundi

2. POUR LA RESERVE DE D' – Commune de Pelleautier à compter du 1^{er} août 2026

INTERDICTION TOTALE D'ARROSAGE JUSQU'A NOUVEL ORDRE

3. SECTEURS AVAL DU MAILLAGE DE LA GARDE

Une mise en eau est opérée à compter du vendredi 31 juillet 2026.

Néanmoins, il est peu probable que le service puisse être garanti sur l'ensemble de ce réseau

En cas d'impossibilité de remplissage, avant le samedi 1^{er} août 2026 midi, l'accès aux eaux sera interrompu pour les 5 secteurs.

Si la ressource en eau permet de mettre en eau le réseau, alors l'organisation sera la suivante :

Secteur	Zone desservie	Créneau
Secteurs 1 et 2 (regroupés)	Quartier Ferme de l'Hôpital, Fontreyne, Saint-Jean, route de Veynes, Tournefave, Serrebourges, Le Vieux Cimetière, Puymaure, Charance bas, Malcombe, le Petit Séminaire Les Eyssagnières, Chemin des Évêques, avenue Jean Jaurès, les Fangerots, quartier de Sabbat	12h, en alternance
Secteur 3	Point haut - prise directe de la Garde	12h, en alternance
Secteur 4	Points hauts - Aurouzes	12h, en alternance
Secteur 5	Arboriculteur de Charance	Créneau isolé

Le roulement s'effectue par créneaux de 12 heures (6h–18h / 18h–6h) pour une durée maximale de 36 heures.

Ces mesures peuvent être susceptibles d'évoluer

Les mesures ci-dessus exposées, vraisemblablement à la baisse, néanmoins dans l'hypothèse du relèvement du débit du Drac dans les semaines à venir (pluie, orages), l'ASA ne manquera pas immédiatement de replanifier la distribution de l'eau auprès de ses adhérents.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération, et restons Mesdames, Messieurs les adhérentes et adhérents, à votre disposition pour toutes questions.

ASA du canal de Gap - Le Président, Claude Nebon